Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GESTION FORESTIÈRE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve E6 : Élaborer un document de gestion durable forestier

Session 2026 • Code sujet : **26-BTSA-GF-E6** • Durée : **240 minutes** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique d'une rupture de négociations** (3 questions) — **Page 3**
2. **Diagnostic stratégique et choix de gestion durable** (3 questions) — **Page 5**
3. **Analyse économique de l'opération forestière** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagf.fr/assets/annales/btsa-gf/E6 - Élaborer un document de gestion durable forestier/2026/BTSA GF - E6 - Élaborer un document de gestion durable forestier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d'une rupture de négociations

Alliance Forêts Bois accompagne la vente d'un lot de 260 m³ de bois à un acheteur industriel, qui a indiqué son accord sur le volume et le prix sous réserve de validation par sa direction. Après la rupture des échanges sans contrat signé, il faut apprécier la conduite des négociations et distinguer les frais engagés de la rémunération espérée.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles du dossier et formulez le problème de droit auquel doit répondre Alliance Forêts Bois au sujet de la rupture des négociations.

Le propriétaire et l'acheteur industriel sont en pourparlers précontractuels pour la vente de 260 m³ de bois au prix de 82 €/m³. Le courriel indique un accord sur le volume et le prix, mais le subordonne à la validation de la direction. Aucun contrat n'est signé. Après la suspension de la consultation d'autres acheteurs, l'acheteur se retire trois semaines plus tard. Alliance Forêts Bois justifie 1 200 € de frais et invoque 4 800 € de rémunération espérée.

Problème de droit : ce retrait constitue-t-il une rupture fautive des négociations, ouvrant droit à réparation du préjudice directement causé ?

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Pourparlers précontractuels non conclus : il faut déterminer si leur rupture est fautive et quels préjudices peuvent être réparés.

Question 1.2. Exposez les règles de droit applicables à la rupture des négociations précontractuelles en mobilisant les articles du Code civil et l'arrêt de la Cour de cassation reproduits au DT 1. Distinguez la liberté de rompre les négociations, l'exigence de bonne foi et les préjudices susceptibles d'être réparés.

L'article 1112 du Code civil autorise librement l'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles, mais impose à chaque partie d'agir de bonne foi. Une rupture peut donc engager la responsabilité de son auteur si une faute a causé un dommage, conformément à l'article 1240.

- L'arrêt *Manoukian* confirme que la faute dans la conduite des pourparlers peut être indemnisée.
- La réparation est limitée au préjudice directement causé par cette faute.
- Sont exclus les avantages attendus du contrat non conclu et la perte de chance de les obtenir.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La rupture est libre, mais doit être de bonne foi. Seul le préjudice directement causé par une faute est réparable, hors gains espérés et perte de chance.

Question 1.3. Appliquez les règles à la situation et appréciez si les circonstances permettent de caractériser une faute de l'acheteur. Indiquez les préjudices qu'Alliance Forêts Bois pourrait utilement invoquer, distinguez les frais engagés de la marge attendue sur le contrat non conclu et concluez de façon motivée.

La réserve de validation de la direction et l'absence de signature montrent qu'aucun contrat définitif n'est établi : l'acheteur pouvait donc se retirer. Le fait que le propriétaire et Alliance Forêts Bois aient suspendu les autres consultations, puis le retrait trois semaines après, invite toutefois à examiner la loyauté du comportement de

l’acheteur. Ces seuls éléments ne suffisent pas à établir sûrement une faute ; il faudrait démontrer qu’il a entretenu une confiance injustifiée ou tardé déloyalement à clarifier sa décision.

- Les 1 200 € de frais de cubage et de préparation peuvent être réclamés s’ils constituent une perte réelle directement causée par une faute prouvée.
- Les 4 800 € de rémunération attendue correspondent aux gains du contrat non conclu : ils ne sont pas indemnisables.

La demande utile porte donc sur les frais justifiés, sous réserve de prouver faute et lien de causalité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Faute non établie par les seuls faits. Les 1 200 € de frais sont réclamables si leur lien direct avec une faute est prouvé ; les 4 800 € espérés sont exclus.

2. Diagnostic stratégique et choix de gestion durable

La propriété forestière de 42 ha à Saint-Saud-Lacoussière comprend des peuplements résineux et feuillus, ainsi que des enjeux liés à la régénération et à la conservation des milieux sensibles. Le candidat établit un diagnostic stratégique, examine une coupe envisagée de 3,5 ha et propose des décisions de gestion durable accompagnées d'indicateurs de suivi.

Question 2.1. Complétez le diagnostic stratégique du DR 1 en identifiant au moins deux éléments pertinents pour chacune des rubriques forces, faiblesses, opportunités et menaces. Repérez ensuite trois facteurs PESTEL parmi ceux du DT 2 et expliquez brièvement leur incidence possible sur la gestion de la propriété.

Rubrique	Éléments retenus et justification
Forces	42 ha répartis en trois ensembles ; peuplements diversifiés ; dessertes praticables.
Faiblesses	Dépérissement localisé de l'épicéa ; régénération irrégulière dans A ; accès sensibles au tassement par temps humide.
Opportunités	Aides possibles au renouvellement ; demande locale de bois ; certification valorisable.
Menaces	Sécheresses et risques sanitaires croissants ; coûts du carburant et du transport variables.
PESTEL : environnemental	Sécheresse, sols sensibles et cours d'eau : adapter les interventions et protéger les milieux.
PESTEL : légal	Règles sur les cours d'eau, les espèces protégées et la sécurité : les intégrer au chantier.
PESTEL : économique	Demande locale, mais coûts variables : sécuriser les débouchés et suivre les coûts.

Les forces et faiblesses concernent la propriété ; les opportunités et menaces relèvent de son environnement. Les facteurs PESTEL retenus orientent la programmation, les précautions de chantier et les choix économiques. Les aides au renouvellement dépendent de l'éligibilité des travaux. La certification peut renforcer la différenciation commerciale si la propriété s'engage dans cette démarche.

DR 1 complété : diagnostic stratégique

Rubrique	Éléments retenus et justification
Forces	42 ha ; peuplements diversifiés ; dessertes praticables
Faiblesses	Épicéa dépérissant ; régénération irrégulière ; accès sensibles
Opportunités	Aides possibles ; demande locale ; certification
Menaces	Sécheresse ; risques sanitaires ; coûts variables
Facteur PESTEL 1 et incidence	Environnemental : protéger sols, ruisseau et milieux
Facteur PESTEL 2 et incidence	Légal : eau, espèces protégées, sécurité
Facteur PESTEL 3 et incidence	Économique : débouchés et coûts à sécuriser

✓ RÉPONSE À RETENIR

Peuplements diversifiés et dessertes praticables, mais dépérissement et régénération irrégulière ; mobiliser les débouchés et les aides en intégrant les risques climatiques, réglementaires et économiques.

Question 2.2. Analysez la cohérence du projet de coupe de 3,5 ha dans le peuplement résineux au regard des données d'inventaire, de l'état sanitaire, des objectifs du propriétaire et des contraintes écologiques. Indiquez les principaux points de vigilance pour la conduite du chantier et le renouvellement du peuplement.

La coupe répond au dépérissement localisé de l'épicéa et à l'objectif de renouveler les zones dégradées. Le volume commercialisable représente environ 74,29 m³/ha sur les 3,5 ha, à comparer à l'estimation moyenne de 310 m³/ha sur pied. Ces moyennes ne suffisent pas à fixer l'intensité ni la répartition du prélèvement : vérifier l'inventaire et le tracé avant les travaux, puis maintenir le mélange d'essences adapté aux stations.

- Exclure la zone écologique de 0,8 ha et matérialiser la bande de 15 m de part et d'autre du ruisseau : aucun dépôt, passage d'engin ou travail du sol.
- Travailler hors du 1er avril au 31 juillet et sur des sols portants ; contrôler la régénération après coupe et la compléter si nécessaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coupe cohérente sous réserve d'un prélèvement vérifié, de la protection des zones sensibles, d'interventions hors période de reproduction et du suivi de la régénération.

Question 2.3. Proposez deux décisions de gestion ou de programmation à intégrer au document de gestion durable. Pour chacune, précisez l'objectif visé, les modalités principales de mise en œuvre et un indicateur permettant d'en suivre les résultats.

1. **Renouveler les secteurs dégradés de l'ensemble A :** programmer les travaux après diagnostic, conserver les éléments favorables à la régénération et privilégier un mélange d'essences adaptées. Compléter les zones où la régénération naturelle est insuffisante. Indicateur : proportion de placettes portant une régénération installée.
2. **Protéger les milieux sensibles et conduire les interventions avec précaution :** exclure la zone écologique, baliser la bande riveraine et éviter les accès sensibles au tassement par temps humide. Programmer les chantiers hors de la période du 1er avril au 31 juillet. Indicateur : respect des zones et périodes prescrites, contrôlé après chantier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Programmer le renouvellement diversifié des secteurs dégradés de A et protéger les milieux sensibles, avec un suivi de la régénération et du respect des prescriptions.

3. Analyse économique de l'opération forestière

Le budget prévisionnel concerne une coupe de 260 m³ dans l'ensemble A et les travaux de renouvellement associés. À partir du prix de vente, des charges variables, des charges fixes et de l'aide prévue, le candidat évalue la rentabilité, le seuil de rentabilité et l'effet d'une baisse du prix de vente.

Question 3.1. Calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, les charges variables de récolte et de transport, les charges fixes nettes de l'aide et le résultat prévisionnel de l'opération. Calculez également le résultat rapporté au chiffre d'affaires, en pourcentage, et présentez vos calculs dans le DR 1.

Le chiffre d'affaires et les charges variables sont calculés sur les 260 m³ commercialisés. La marge unitaire est le prix diminué du coût variable par mètre cube. Les charges fixes nettes retranchent l'aide des trois charges forfaitaires. Le résultat correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables et des charges fixes nettes ; son taux rapporte ce résultat au chiffre d'affaires.

Indicateur	Calcul	Résultat HT
Chiffre d'affaires	260 × 82	21 320 €
Charges variables	260 × 39	10 140 €
Marge variable unitaire	82 − 39	43 €/m³
Charges fixes nettes de l'aide	2 600 + 7 200 + 1 800 − 3 000	8 600 €
Résultat prévisionnel	21 320 − 10 140 − 8 600	2 580 €
Résultat / chiffre d'affaires	2 580 ÷ 21 320 × 100	12,10 %

DR 1 complété : calcul économique, question 3.1

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	260 × 82	21 320 €
Charges variables de récolte et transport	260 × 39	10 140 €
Marge sur coût variable unitaire	82 – 39	43 €/m³
Charges fixes nettes de l'aide	2 600 + 7 200 + 1 800 – 3 000	8 600 €
Résultat prévisionnel de l'opération	21 320 – 10 140 – 8 600	2 580 €
Résultat rapporté au chiffre d'affaires	2 580 ÷ 21 320 × 100	12,10 %
Seuil de rentabilité en volume		
Marge de sécurité en volume		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chiffre d'affaires : 21 320 € ; charges variables : 10 140 € ; charges fixes nettes : 8 600 € ; résultat : 2 580 €, soit 12,10 % du chiffre d'affaires.

Question 3.2. Déterminez le seuil de rentabilité en volume, en mètres cubes, à partir de la marge sur coût variable unitaire et des charges fixes nettes de l'aide. Comparez-le au volume prévu de 260 m³ et interprétez la marge de sécurité obtenue dans le DR 1.

La marge sur coût variable unitaire est de 82 − 39 = 43 €/m³. Le seuil de rentabilité est le volume pour lequel la marge totale couvre les charges fixes nettes : 8 600 ÷ 43 = 200 m³. Le volume prévu dépasse ce seuil de 60 m³, soit 23,08 % du volume prévu. L'opération est donc rentable selon les hypothèses retenues, mais cette marge de sécurité reste exposée à une baisse du volume vendu ou du prix.

DR 1 complété : seuil et marge de sécurité, question 3.2

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel		
Charges variables de récolte et transport		
Marge sur coût variable unitaire		
Charges fixes nettes de l'aide		
Résultat prévisionnel de l'opération		
Résultat rapporté au chiffre d'affaires		
Seuil de rentabilité en volume	 8 600 ÷ 43	 200 m³
Marge de sécurité en volume	 260 − 200	 60 m³

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 200 m³. Marge de sécurité : 60 m³, soit 23,08 % du volume prévu de 260 m³.

Question 3.3. Évaluez l'effet d'une baisse de 10 % du prix de vente unitaire sur le résultat prévisionnel, toutes les autres données restant inchangées. Concluez sur la sensibilité économique de l'opération et indiquez une mesure de gestion permettant de limiter le risque identifié.

Après une baisse de 10 %, le prix passe à 82 × 0,90 = 73,80 €/m³. Le chiffre d'affaires devient 19 188 € et, les autres charges restant inchangées, le résultat est de 19 188 − 10 140 − 8 600 = 448 €. Il diminue donc de 2 132 €, soit 82,64 % du résultat initial : l'opération est très sensible au prix de vente et sa rentabilité devient faible.

- Pour limiter le risque, sécuriser le prix par un accord écrit avant de suspendre la consultation d'autres acheteurs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À 73,80 €/m³, le résultat tombe à 448 €, soit une baisse de 2 132 € (82,64 %).

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E6 du BTSA Gestion forestière, session 2026, code 26-BTSA-GF-E6, dure 240 minutes et est coefficient 3. Elle porte sur la préparation d'un document de gestion durable pour une propriété forestière de 42 ha en Dordogne, dont une coupe de résineux. Les compétences évaluées concernent le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, les choix sylvicoles durables et l'analyse économique prévisionnelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les négociations précontractuelles sont libres, mais leur conduite et leur rupture doivent respecter les exigences de bonne foi.
- Une faute dans les pourparlers peut ouvrir droit à réparation du préjudice directement causé, pas aux gains attendus du contrat non conclu.
- Marge sur coût variable unitaire = prix de vente unitaire - coût variable unitaire.
- Seuil de rentabilité en volume = charges fixes nettes de l'aide / marge sur coût variable unitaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Structurez le raisonnement juridique en qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution motivée.
- Respectez la bande de précaution de 15 m, excluez la zone écologique et programmez les travaux hors période du 1er avril au 31 juillet.
- Présentez les formules et unités, puis arrondissez les résultats à deux décimales lorsque cela est pertinent.
- Distinguez les frais directement exposés pendant les négociations de la rémunération attendue sur une vente non conclue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer les préjudices indemnisables de la rémunération espérée ?

Les frais effectivement engagés et directement causés par une faute dans les négociations peuvent être invoqués. En revanche, l'article 1112 et l'arrêt Manoukian excluent l'indemnisation des gains attendus du contrat non conclu et de la perte de chance de les obtenir.

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en volume ?

Calculez la marge sur coût variable unitaire en retranchant le coût variable unitaire du prix de vente unitaire. Divisez ensuite les charges fixes nettes de l'aide par cette marge. Le résultat s'exprime en mètres cubes.

Q : Quel document réponse faut-il rendre et quels calculs doit-il présenter ?

Le DR 1 est à joindre à la copie. Il concerne les questions 2.1, 3.1 et 3.2. Complétez les tableaux, détaillez les formules, précisez les unités et arrondissez les résultats à deux décimales lorsque cela est pertinent.

Q : Quels critères de gestion sylvicole et environnementale faut-il intégrer ?

Justifiez les choix par l'inventaire, l'état sanitaire et les objectifs du propriétaire. Respectez la bande de précaution du cours d'eau, excluez la zone écologique, programmez les travaux hors période de reproduction indiquée et évitez le tassement des sols.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagf.fr/assets/annales/btsa-gf/E6 - Élaborer un document de gestion durable forestier/2026/BTSA GF - E6 - Élaborer un document de gestion durable forestier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion Forestière : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.